

Le 31 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un cas autochtone de dengue confirmé dans l'Hérault

Une transmission du virus de la dengue a été identifiée dans le département de l'Hérault, sur la commune de Cessenon-sur-Orb. Ce cas autochtone a été pris en charge et son état de santé n'inspire pas d'inquiétude.

Cette personne a été infectée mi-juillet alors qu'elle séjournait à proximité d'une zone de baignade et d'activités nautiques entre les communes de Cessenon-sur-Orb et de Murviel-lès-Béziers, au lieu-dit Le Réals. Le cas importé à l'origine de la contamination (de retour de voyage en zone à risque) a été identifié à proximité.

La dengue est une maladie généralement bénigne dont les symptômes, proches de ceux de la grippe (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête importants), peuvent être temporairement invalidants. Cette maladie se transmet de personne à personne par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus.

Depuis le début de la période de surveillance saisonnière le 1^{er} mai et à l'exception de cet événement, l'ensemble des cas signalés au niveau national sont des cas « importés », en lien avec des voyageurs de retour en France. Un cas est dit « autochtone » quand une personne contracte la maladie sans avoir voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes. Compte tenu de ce cas « autochtone » identifié dans le département de l'Hérault, des mesures renforcées de prévention sont mises en œuvre à proximité du cas et de la zone concernée.

Des mesures renforcées de prévention

Pour éviter une éventuelle propagation du virus, des mesures renforcées de prévention et de surveillance sanitaire sont mises en œuvre. Elles mobilisent les services de l'Etat, de l'ARS Occitanie, de Santé Publique France, ainsi que les professionnels de santé du secteur et l'opérateur de démoustication.

Une enquête épidémiologique de proximité sera réalisée dans les prochains jours auprès du voisinage afin d'identifier d'éventuelles autres personnes malades. Les professionnels de santé du secteur sont également sensibilisés au repérage de personnes malades et à leur signalement auprès de l'ARS.

Les conditions météorologiques actuelles dans l'Hérault sont particulièrement favorables à l'activité des moustiques tigres. Ceci justifie la mise en œuvre d'actions ciblées de démoustication autour du lieu de résidence de la personne concernée et des lieux qu'elle a fréquentés, afin d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes et éviter ainsi la propagation du virus. Ces actions ciblées de démoustication s'accompagnent systématiquement d'une campagne d'information préalable des riverains. Ces actions sont réalisées par l'opérateur désigné par l'ARS Occitanie.

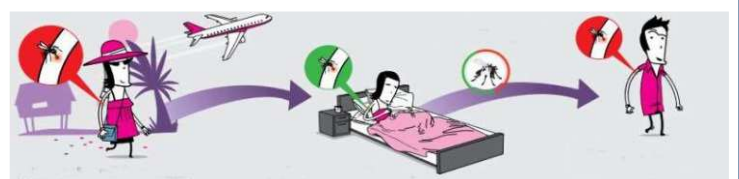
Les bons réflexes à adopter contre les moustiques pour se protéger et protéger son entourage :

1. **Consulter immédiatement son médecin en cas de signes évocateurs** (forte fièvre d'apparition brutale, douleurs articulaires et/ou musculaires, fatigue, maux de tête...)
2. **Se protéger des piqûres de moustiques.** A cet effet, il est conseillé de :
 - porter des vêtements amples et couvrants
 - utiliser un répulsif cutané, conseillé par votre pharmacien, sur les zones de peau découvertes
 - équiper portes et fenêtres de moustiquaires
 - dormir sous moustiquaires. Il existe en particulier des moustiquaires adaptées aux berceaux
 - utiliser des serpentins insecticides uniquement à l'extérieur
3. **Limiter la prolifération des moustiques** en éliminant toutes les eaux stagnantes

Comment le moustique tigre peut devenir « vecteur » de maladies ?

Une personne voyageant dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le Zika sont présents développe une de ces maladies en se faisant piquer par un moustique porteur d'un de ces virus, puis revient dans son pays de résidence.

C'est ce qu'on appelle **un cas importé**.



De retour en France métropolitaine dans une zone où le moustique tigre est présent, cette personne malade se fait piquer par un moustique tigre sain qui se fait alors infecter par un de ces virus. Après un cycle de multiplication interne, ce moustique peut, après quelques jours transmettre les virus à une autre personne saine en la piquant.

C'est ce qu'on appelle **un cas autochtone**.

Conseils pratiques pour limiter la prolifération des moustiques chez soi :

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (javel, galet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir votre jardin.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr